

Nombre de membres en exercice: 11		Séance du 22 juin 2020	
Présents : 10		L'an deux mille vingt et le vingt-deux juin l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de	
Votants: 10		Sont présents: Benoit OUDIN, Annie VERHUST, Alexandre MAZURAS, Thierry ORIGNE, Franck CARPENTIER, Michèle TURPIN, Christelle SOURDILLE, Philippe CLERGEOT, Xavier MAUCCI, Danièle LEPAGE	
		Représentés:	
		Excuses:	
		Absents: Olivier BRIDOU	
		Secrétaire de séance: Xavier MAUCCI	

Ordre du jour:

- APPROBATION DE LA SEANCE DU 23 MAI 2020
- VOTE DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2019
- AFFECTATION DU RESULTAT 2019
- PROPOSITION DU TAUX DES TAXES
- SUBVENTIONS 2020
- BUDGET PRIMITIF 2020
- DESAFFECTATION DE L'ECOLE
- LOGEMENT COMMUNAL
- INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour :
Liste des contribuables pour la CCID, à l'unanimité les membres du conseil municipal approuve la modification apportée à l'ordre du jour.

Délibérations du conseil:

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MAI 2020 (DE_2020_014)

Le procès verbal est approuvé et signé par tous les membres présents.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2019 (DE_2020_015)

Monsieur OUDIN, Maire donne la parole à Madame VERHUST, 1ERE adjointe. Après lecture détaillée du compte administratif, les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		135.77		84 716.47		84 852.24
Opérations exercice	15 224.96	10 309.70	141 741.13	141 508.03	156 966.09	151 817.73
Total	15 224.96	10 445.47	141 741.13	226 224.50	156 966.09	236 669.97
Résultat de clôture	4 779.49			84 483.37		79 703.88
Restes à réaliser	14 333.60	774.00			14 333.60	774.00
Total cumulé	19 113.09	774.00		84 483.37	14 333.60	80 477.88
Résultat définitif	18 339.09			84 483.37		66 144.28

Monsieur OUDIN ayant quitté la salle, Madame VERHUST demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du Compte Administratif qui concordent bien avec ceux du Compte de Gestion du Receveur.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2019 conforme au Compte de Gestion dressé par Monsieur DE LAMBERTERIE, receveur municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT (DE 2020 016)

Le Conseil Municipal

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019

-statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	84 716.47
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	25 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
DEFICIT	-233.10
Résultat cumulé au 31/12/2019	84 483.37
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	84 483.37
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	18 339.09
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	66 144.28
B.DEFICIT AU 31/12/2019	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

PROPOSITION DU TAUX DES TAXES (DE_2020_017)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la notification des taux d'imposition de 2020 des taxes d'habitation et foncières.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide d'opter pour une variation différenciée des taux, et de voter les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.36 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40.67 %

SUBVENTIONS 2020 (DE_2020_018)

Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subvention au titre de l'exercice 2020.

BUDGET PRIMITIF 2020 (DE_2020_019)

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2020.

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal arrête et vote le BUDGET PRIMITIF 2020 comme suit :

- section de fonctionnement :	204 955.28	€uros
- section d'investissement :	38 826.26	€uros

DESAFFECTATION DE L'ECOLE (DE_2020_020)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir utiliser la salle de classe suite à la fermeture de l'école en septembre 2020 il convient de la désaffecter.

Afin d'engager la procédure de désaffectation des locaux scolaires, il convient que Monsieur le Maire adresse un courrier en ce sens à M. le Sous-Préfet de Fontainebleau, accompagné d'une délibération du conseil municipal décidant d'engager cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- * DECIDE d'engager la procédure de désaffectation ;
- * CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

LISTE DES CONTRIBUABLES POUR LA COMPOSITION (DE_2020_021)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal doit établie une liste de proposition de 24 contribuables et de transmettre cette liste au service des impôts afin de siéger à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) qui siègera chaque année.

Après en avoir délibéré le conseil municipal établi la liste suivante :

Titulaires

	NOM	Prénom		Adresse
	DA CRUZ	Maria	29 rue de Milly – Verteau	77760 CHEVRAINVILLIERS
	VEJUS	Jackie	4 rue de l’Orme	77760 CHEVRAINVILLIERS
	POURRAIN	Claude	15 rue de l’Orme	77760 CHEVRAINVILLIERS
	BOCHER	Jean-Clau de	48 rue du Gâtinais	77760 CHEVRAINVILLIERS
	BESSAGUET	Georges	6bis rue de Bourges – Verteau	77760 CHEVRAINVILLIERS
	RATZ	Pascal	37 rue du Gâtinais	77760 CHEVRAINVILLIERS
	SOUCHAUD	Jean-Pierr e	17 rue de l’Orme	77760 CHEVRAINVILLIERS
	DARVILLE	Annie	35 rue du Gâtinais	77760 CHEVRAINVILLIERS
H-C	BEAUVAIS	Evelyne	22 rue de la Mairie	77167 CHATENOY
	LECOMTE	Alain	3 rue du Gâtinais	77760 CHEVRAINVILLIERS
	DUGUE	Sylvie	4 rue du Gâtinais	77760 CHEVRAINVILLIERS
Bois	OUDIN	Etienne	35 rue de l’Orme	77760 CHEVRAINVILLIERS

Suppléants

	NOM	Prénom		Adresse
	ROSSILLON	Pierre	5 rue de l’Orme	77760 CHEVRAINVILLIERS
	BRUNOT	Denis	22 rue de Bourges – Verteau	77760 CHEVRAINVILLIERS
	CLOUZEAU	Didier	31 rue du Gâtinais	77760 CHEVRAINVILLIERS
	COTILLARD	Stéphane	5 rue de Milly – Verteau	77760 CHEVRAINVILLIERS
	CLERGEOT	Anne-Clau de	18 rue de Bourges – Verteau	77760 CHEVRAINVILLIERS
	SAYDE	Frédéric	6 rue de Bourges	77760 CHEVRAINVILLIERS
	DACHICOU RT	Brigitte	14 rue du Gâtinais	77760 CHEVRAINVILLIERS
	POINSARD	Raymond	3bis rue de Bourges – Verteau	77760 CHEVRAINVILLIERS
H-C	CORNICHO N	Cécile	10 rue du 22 août 1944	77760 LA CHAPELLE LA REINE
	DUBOIS	Odile	7 rue de l’Orme	77760 CHEVRAINVILLIERS
	LECOMTE	Mireille	3 rue du Gâtinais	77760 CHEVRAINVILLIERS
Bois	HURE	Monique	39 rue du Gâtinais	77760 CHEVRAINVILLIERS

LOGEMENT COMMUNAL (DE 2020_022)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer à nouveau le logement communal qui se situe au dessus de la mairie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de louer le logement communal ;
- FIXE le montant du loyer à 500 € par mois, charges comprises, hors électricité ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et d'établir l'ensemble des documents afférents à la location.

INFORMATIONS DIVERSES

- * le secrétariat est jusqu'à nouvel ordre ouvert au public UNIQUEMENT le vendredi de 15h00 à 17h00
- * la salle de bain du logement communal doit faire l'objet de travaux pour une rénovation partielle
- * un affichage réglementaire a été mis en place à l'église pour respecter les règles de distanciation
- * un courrier a été envoyé à la Sucrerie de Souppes sur loing suite à des plaintes des propriétaires voisins du terrain qui leur appartient et sur lequel du fumier a été déposé, afin qu'ils retrouvent la personne responsable et refusent tout dépôt à l'avenir
- * un courrier signé par les maires des communes de Chevrainvilliers, Chatenoy et Ormesson a été adressé à Monsieur Bernard COZIC afin de modifier le circuit pour transporter les élèves jusqu'au nouveau RPI de Saint Pierre les Nemours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30

Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 27 juin 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884

Le Maire
Benoit OUDIN

